

---

Renvoi à l'administration des poudres et salpêtres de l'annonce de l'agent national du district de Châlons concernant l'activité des ateliers de salpêtre dans son arrondissement, lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi à l'administration des poudres et salpêtres de l'annonce de l'agent national du district de Châlons concernant l'activité des ateliers de salpêtre dans son arrondissement, lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 563;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20865\\_t1\\_0563\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20865_t1_0563_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

qu'à trois lieues, et que nous n'avons jamais dévié des sentiers du patriotisme. A la voix de la patrie, 400 volontaires se sont enrôlés, 76 habits et 800 chemises leur ont été distribués, 66 d'entr'eux laissent leurs familles dans l'indigence, une somme de 27 000 liv. est distribuée aux mères et aux enfants.

Lors du siège de l'infâme Toulon, les hommes libres venus de toute part pour détruire cette ville rebelle ne trouvaient en rentrant dans leurs tentes que la boue et la fange pour lit. De la paille fraîche leur est portée aussitôt. Un hôpital militaire est établi dans notre canton; les blessés y ont été soignés avec la plus grande attention : lits, chemises, draps, bandes, charpies, on leur a fourni tout ce qui pouvoit servir à leur soulagement.

Enfin, vint le jour où nos courageux guerriers alloient porter le dernier coup pour réduire cette ville infâme. Le peuple de Cuers se lève en masse, il emmène avec lui tous les mulets et chevaux, il va porter à nos guerriers, de l'eau de vie, des cartouches; il fraye un sentier dans cette roche inaccessible de *Pharon*, par là des bouches à feu, transportées sur les épaules l'un de l'autre, arrivent bientôt sur le sommet du roc, dirigées par nos braves canoniers, elles portent la mort et la terreur dans l'âme des ennemis, et préparent les triomphes de nos braves guerriers.

Restez, Citoyens représentans, restez à votre poste et que le peuple français guidé par vous, remplisse ses hautes destinées. »

OLIVIER (maire), DAUDE (off. mun.), P. CARRET (off. mun.), DERBÈS (off. mun.), ENTREVAS (off. mun.), LAUTIER (notable), DOL (off. mun.), ALLÉGRET (agent nat.), FÉBEN (notable), MOURRE (notable), FRANCÈS (notable), BARRY (notable), SÉBET (notable), BAUDÉ (notable), BONEFOY (secrét.-greffier), DEVILLE (présid. du C. révol.), ALLEMAND, FOURNIER, J. BONEFOY fils (présid.), BONEFOY (v.-présid. de la Sté), DEMOTE, ROBERT, BAUDÉ, BOISSIÈRES (secrét.), DOL (secrét. de la Sté), BAUDÉ, OBLED, GUET, RIBOULET, RAYNAUD, SEBENG, MATTER, ROBERT, BOUCHALA, COLLAT, FILLE, LAUNÉ, MOUNIER, ROLLAND, GUELLET, FOURNIER, fille LAUGIER, fille LMBERT.

## 45

La société des sans-culottes d'Ambérieux applaudit aux mesures sévères prises par le représentant du peuple Albitte, pour terrasser l'aristocratie, le fédéralisme, le fanatisme et le modérantisme.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

## 46

L'agent national du district de Châlons annonce, que dans l'arrondissement de ce district, les ateliers de salpêtre sont dans la plus vive activité.

(1) P.V., XXXIV, 244.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à l'administration des poudres et salpêtres (1).

## 47

La société populaire de Nevers fait part d'une action héroïque qui a eu lieu dans cette commune. Une jeune fille nommée David s'est précipitée dans les eaux, et a exposé ses jours pour sauver ceux d'un enfant de cinq ans près à s'y noyer. La société de Nevers a honoré cet acte d'humanité et de courage par un couronnement civique dans une fête dont elle fait passer le détail. Elle prie la Convention nationale d'en accepter l'hommage.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (2).

[Nevers, s. d.] (3).

« Représentans du peuple,

Un acte héroïque a eu lieu dans notre commune : une jeune fille s'est précipitée dans les eaux et a exposé ses jours pour sauver ceux d'un enfant de cinq ans prêt à s'y noyer. La Société populaire de Nevers, qui se fait un devoir d'honorer les vertus, a consacré cette belle action par une fête et un couronnement civique; elle a dressé procès-verbal de cette fête et l'a fait imprimer, elle prie la Convention nationale d'en accepter l'hommage. Vive la République, Vive la Montagne. »

Le sans-culotte F. GUILLIER (présid.), LASNE-SAUVIGNY (secrét.), LE THULLIER (secrét.).

[Extrait des délibérations de la Sté popul. Séance du 20 vent. II] (4).

La séance est ouverte par les acclamations ordinaires de Vive la République, Vive la Montagne!

La Société assemblée dans la salle de ses séances, d'après son arrêté du 17 de ce mois, relatif à la fête et au couronnement civique de la citoyenne David, qui doit avoir lieu ce jourd'hui, heure de trois, en récompense et mémoire de l'acte héroïque que cette citoyenne a exercé envers un enfant de 5 ans qu'elle a sauvé des eaux au péril de sa vie; a, à l'instant, député les quatre commissaires par elle ci-devant nommés, à l'effet d'aller chercher, en leurs domiciles, la dite citoyenne David, et l'enfant retiré des eaux, et de les amener l'un et l'autre dans le sein de la Société, pour y recevoir les couronnes civiques à eux destinées.

Les commissaires de retour, accompagnant la citoyenne David et sa mère, l'enfant naufragé et sa mère, au son des instrumens, sont entrés dans la salle, aux cris répétés de Vive la Répu-

(1) P.V., XXXIV, 244. C. Eg., n° 589; M.U., XXXVIII, 157.

(2) P.V., XXXIV, 244. Ann. patr., n° 456; C. Eg., n° 592; J. Sablier, n° 1226; B<sup>in</sup>, 11 germ.; Mon., XX, 82; M.U., XXXVIII, 202.

(3) F<sup>17</sup> 1022, doss. 2.

(4) F<sup>17</sup> 1022, doss. 2. Broch. imp. à Nevers, chez J.B. Lefebvre l'aîné.